

**22.13 Taxes d'accise perçues, selon la marchandise, certaines années se terminant le 31 mars, 1983-1984 à 1987-1988 (en millions de dollars)**

Détail	1983-1984			1985-1986			1987-1988		
	Produits importés	Produits canadiens	Total	Produits importés	Produits canadiens	Total	Produits importés	Produits canadiens	Total
Taxe de vente	1 341,5	6 101,0	7 442,5	1 538,5	8 269,8	9 808,3	2 182,2	11 434,2	13 616,4
Essence	0,5	470,5	471,0	0,1	878,4	878,5	8,4	2 331,9	2 340,3
Carburant diesel et kérosène	...	...	...	...	97,3	97,3	—	521,2	521,2
Autres taxes d'accise									
Cigares	0,4	6,7	7,1	0,7	8,9	9,6	0,7	9,5	10,2
Cigarettes	4,4	503,7	508,1	5,8	1 005,0	1 010,8	7,1	1 183,6	1 190,7
Tabac manufacturé	4,0	17,3	21,3	5,4	38,1	43,5	6,5	53,8	60,3
Bijouterie, horloges, montres, etc.	6,9	40,0	46,9	10,4	49,1	59,5	14,3	40,8	55,1
Briquets, allumettes et accessoires pour fumeur	1,8	3,4	5,2	1,5	4,0	5,5	1,1	4,3	5,4
Jeux de cartes à jouer	0,7	1,1	1,8	0,3	1,2	1,5	0,3	1,4	1,7
Jeux automatiques à jetons	3,4	0,4	3,8	1,0	—	1,0	1,6	0,1	1,7
Vins	38,0	47,2	85,2	45,4	56,6	102,0	45,9	65,1	111,0
Automobiles	0,5	0,2	0,7	0,5	0,6	1,1	0,5	0,6	1,1
Climatiseurs de véhicules automobiles	4,2	23,5	27,7	3,4	50,7	54,1	4,5	60,0	64,5
Licences, intérêt et divers	0,9	19,7	20,6	5,0	12,4	17,4	7,0	18,1	25,1
<b>Total</b>	<b>1 407,2</b>	<b>7 234,6</b>	<b>8 641,8</b>	<b>1 617,9</b>	<b>10 472,1</b>	<b>12 090,0</b>	<b>2 280,1</b>	<b>15 724,6</b>	<b>18 004,7</b>

**22.14 Taux des taxes d'accise spéciales, décembre 1986 et décembre 1987**

Détail	Taxe	
	Décembre 1986	Décembre 1987
Cigarettes (pour cinq cigarettes)	10,277 ¢	10,688 ¢
Cigares	30,0%	30,0%
Tabac (à pipe, haché, à priser)	6,254 \$/kg	6,504 \$/kg
Bijouterie, y compris les articles en ivoire, d'ambre, en écaïlle, et ornés de pierres précieuses ou fines, les horloges et les montres <sup>1</sup> , les produits d'orfèvrerie sauf les articles plaqués or ou argent devant être utilisés pour préparer ou servir des aliments et boissons	10%	10%
Briquets	10 ¢	10 ¢
Cartes à jouer (le jeu)	20 ¢	20 ¢
Machines automatiques de jeu ou d'amusement utilisant des pièces de monnaie, des disques ou des jetons	10%	10%
Allumettes	4 ¢ par 1 000	4 ¢ par 1 000
Tabac, pipes, fume-cigarette et fume-cigarette, et machines à rouler les cigarettes	10%	10%
Tabac		
sur le tabac manufacturé de toutes catégories, sauf les cigarettes ; le kilogramme, masse réelle	2,339 \$	2,433 \$
sur les cigarettes ayant une masse d'au plus 1 361 g; le millier	10,120 \$	10,525 \$
sur les cigarettes ayant une masse de plus de 1 361 g; le millier	11,946 \$	12,424 \$
sur les cigares; le millier	5,576 \$	5,799 \$
sur le tabac canadien en feuilles lorsqu'il est vendu pour la consommation; le kilogramme, masse réelle	60,844 ¢	63,278 ¢
Eau-de-vie, sur chaque litre d'alcool éthylique absolu distillé au Canada	10,733 \$	10,733 \$
Bière <sup>2</sup>		
sur la bière ou la liqueur de malt contenant plus de 2,5% d'alcool éthylique absolu par volume; l'hectolitre	19,323 \$	19,323 \$
sur la bière ou la liqueur de malt contenant plus de 1,2% d'alcool éthylique absolu par volume, mais au plus 2,5% d'alcool éthylique absolu par volume; l'hectolitre	9,660 \$	9,660 \$
sur la bière ou la liqueur de malt contenant au plus 1,2% d'alcool éthylique absolu par volume; l'hectolitre	1,789 \$	1,789 \$
Vins <sup>3</sup> (taxes d'accise supplémentaires <sup>4</sup> )		
Vins de toutes sortes contenant au plus 1,2% d'alcool absolu par volume	1,79 ¢/L	1,79 ¢/L
Vins de toutes sortes contenant au plus 7% d'alcool absolu par volume	21,47 ¢/L	21,47 ¢/L
Vins de toutes sortes contenant plus de 7% d'alcool absolu par volume	44,72 ¢/L	44,72 ¢/L
Primes d'assurance versées à des compagnies britanniques ou étrangères non autorisées à faire des affaires au Canada, ou à des agents non résidents de compagnies britanniques ou étrangères autorisées	10%	10%
Taxe de transport aérien sur les billets achetés au Canada ou à l'étranger pour le transport de personnes		
a) dans la zone de taxation <sup>5</sup> (voyages au Canada compris)	10% max. 50 \$	10% + 4 \$ max. 50 \$
b) voyages commençant au Canada et se terminant hors de la zone de taxation <sup>6</sup>	15 \$	19 \$